

### Réponse à l'interpellation de Mmes Laura GOFFART et Caroline SAAL relative à la lutte contre les violences faites aux femmes

Mesdames les conseillères,

La problématique que vous évoquez fait l'objet d'une attention prioritaire de la part du Chef de corps et de moi-même.

Les violences faites aux femmes ont toujours constitué une priorité pour la Zone de Police. Nous avons été à l'initiative de la tolérance 0 et le programme CPVS (prise en charge des victimes de violences sexuelles) a aussi été pris à Liège. Elle a été pionnière en Région wallonne pour la campagne du Ruban blanc.

Permettez-moi ensuite de vous donner quelques chiffres, qui témoignent malheureusement de l'existence de ce phénomène, et qui peuvent expliquer un témoignage négatif de la part d'une victime, sans toutefois remettre en cause le dispositif.

Depuis le début de l'année 2020, les services de police de Liège ont enregistré 1954 plaintes liées au phénomène « violences intrafamiliales ». Le Service d'aide aux victimes a pris en charge 967 personnes différentes dans ce cadre.

Tous les P.V. pour violence font l'objet d'une relecture attentive et orientent la reprise de contact avec les victimes.

Les services (police et SAPV) sont disponibles 24/24h 7/7J en présentiel aux différents points d'accueil. Je dois bien déplorer qu'un très malheureux dossier est actuellement à l'examen au niveau du tribunal correctionnel. Et tout comme M. le Chef de Corps, j'ai confiance en notre justice pour son travail.

Les policiers sont également joignables par mail et téléphone. Les policiers reçoivent une formation de base et une formation continue en la matière.

Les coordonnées des services spécialisés sont facilement accessibles sur différents sites Internet, le nôtre évidemment, et/ou réseaux sociaux.

A défaut, les centres de communication 101 et 112 sont formés en la matière.

Les campagnes de prévention sont systématiquement relayées sur le site Internet de la police et sur sa page Facebook.

La crise sanitaire et le confinement nous ont obligés à revoir un certain nombre de procédures. Car, si la criminalité rapportée indique une diminution de ces infractions pendant le confinement, les contacts avec les victimes et les associations partenaires mettent au contraire en avant une accentuation du phénomène.

Cela veut dire que nous avons un chiffre noir qui est en augmentation. Et c'est donc à bon droit que Mme la Conseillère attire notre attention en cette période.

Différentes mesures ont dès lors été prises pour faciliter l'assistance aux victimes :

- la zone de police a permis le dépôt de plainte en ligne ;
- elle a contribué au partenariat initié à Liège avec les libraires et les pharmacies lequel offre une grande visibilité aux services d'aide aux victimes ;

Je le redis : les P.V. de cette nature ont fait l'objet d'une relecture attentive et génèrent au besoin une initiative du SAPV.

J'ajouterai – et cela me semble particulièrement important – que, dès janvier 2021, une grille de dangerosité établie sur base d'une circulaire des Procureurs généraux sera systématiquement rédigée par le policier intervenant. En fonction des critères notés sur cette fiche, un avis sera obligatoirement remis au magistrat. Donc le parquet sera saisi. La zone de police ayant participé au test de validation de cette grille, elle est prête pour son implémentation. A nouveau nous étions à la pointe sur ce combat.